
Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la société populaire de La Canourgue (Lozère), qui se plaint des calomnies qui lui sont adressées, lors de la séance du 9 germinal an II (29 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la société populaire de La Canourgue (Lozère), qui se plaint des calomnies qui lui sont adressées, lors de la séance du 9 germinal an II (29 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 561;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20859_t1_0561_0000_4

Fichier pdf généré le 23/01/2023

les sommes réunies présentent un capital de 45 000 liv. La Société vient de faire une expérience sur l'extraction du salpêtre, ses résultats sont heureux et dans peu elle espère pouvoir contribuer à la destruction des tyrans et de leurs esclaves en fournissant à la République de ce sel protecteur de la Liberté. L'arbre de la Liberté, planté dès le commencement de la Révolution, ne présentait à l'œil qu'un squelette décharné et prêt à tomber. La commune y a substitué un jeune chêne, image vivante de la force des hommes libres, et devant la porte du lieu des séances de la Société, on y voit un arbre pareil que les jeunes citoyens d'Avre-Libre ont élevé en l'honneur de Joseph Bara.

Grâce au courage intrépide d'André Dumont, représentant du peuple dans notre département, le fanatisme et l'aristocratie sont terrassés; notre commune jouit des bienfaits de la Révolution, elle en sent tout le prix et son vœu bien exprimé, est que vous fassiez prompte justice des scélérats qui ont tenté de porter une main impie sur l'ouvrage de la nature et de la raison. Continuez de gouverner le vaisseau de l'Etat et vous le sauverez infailliblement. Vive la République! Vive la Montagne! Vive les Comités de salut public et de sûreté générale.

JUGOIS fils (*secrét.*), DELALANDE (*présid.*).

40

La société populaire de La Canourgue, département de la Lozère, invite la Convention nationale à rester à son poste; elle dénonce comme fausses les intrigues et les machinations des malveillans, qui osent peindre ce département comme un foyer de troubles et d'agitation.

Mention honorable, renvoi au comité de salut public (1).

41

La société populaire de Riscle, en applaudissant aux travaux de la Convention, annonce qu'elle a envoyé aux frontières un jacobin armé et équipé.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au ministre de la guerre (2).

42

La société populaire de Beaumont, département du Puy-de-Dôme, a envoyé à la monnaie toutes les dépouilles de ses églises; l'une est devenue le temple de la raison, l'autre sert d'atelier pour la fabrication du salpêtre. Elle a célébré l'apothéose des martyrs de la liberté,

Marat, Lepeletier et Châlier. Elle demande que le nom de cette commune soit changé en celui de Bourg-Montagne.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi aux comités d'instruction publique et de division (1).

43

La commune de Bourg-Régénéré fait passer les détails des fêtes célébrées dans son sein aux secondes décades de pluviôse et de ventôse, en l'honneur de la liberté, de l'égalité et des vertus républicaines.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'instruction publique (2).

[*Bourg-Régénéré, 21 vent. II*] (3).

« Dans la commune de Bourg-Régénéré depuis l'arrivée du représentant Albitte, envoyé dans l'Ain et le Mont-Blanc, aucune décade ne s'est passée sans être célébrée avec joie, décence et simplicité.

Le fanatisme n'a plus d'autel ni de partisans; les prêtres en grande partie ont abdicqué et ont eux-mêmes décillé les yeux des citoyens sur les préjugés religieux. Les châteaux-forts et les clochers n'élèvent plus parmi nous une tête altièrè; tout respire l'égalité, le patriotisme, et nous marchons d'un pas ferme à la raison, à la vérité et aux mœurs républicaines.

La seconde décade de ventôse a été annoncée avec l'aurore, au son du tambour et au bruit du canon. Les différentes armes se sont rendues au cirque. Les évolutions militaires ont été effectuées avec précision par les bataillons du Jura, des Basses-Alpes, des hussards et la garde nationale, sous le commandement du général Lajolais.

Toutes les citoyennes avoient pour parure la décence, et pour guirlande le lierre. Sept ou huit mille âmes au moins embellissoient cette décade, dont le but, en rendant hommage au décret de la Convention, étoit de marquer la réunion des blancs aux hommes de couleurs.

On voyait sur un char qui ouvroit la marche et qui étoit précédé par vingt guerriers à cheval, une jeune citoyenne représentant l'égalité; elle étoit assise: le drapeau tricolore flotloit dans sa main; des nègres et des blancs l'entouroient; elle s'appuyoit sur eux et leur sourioit également; un groupe de femmes environnoit le char qui sembloit être porté par elles.

Venoit ensuite un second char, du milieu duquel s'élevoit l'arbre de la liberté, surmonté du bonnet chéri; il étoit traîné par quatre bœufs, emblème de la force; une quarantaine de jeunes élèves de la patrie se massaient tout autour et grimpoient, en se jouant, jusqu'à la cime.

Sur le troisième char, on voyait plusieurs négresses allaitant des enfants blancs, et des

(1) P.V., XXXIV, 242. C. Eg., n° 589; J. Sablier, n° 1226; Bⁱⁿ, 9 germ. (1^{er} suppl^t).

(2) P.V., XXXIV, 243. Débats, n° 558, p. 177; Bⁱⁿ, 10 germ.

(1) P.V., XXXIV, 243. Bⁱⁿ, 11 germ.

(2) P.V., XXXIV, 243. Bⁱⁿ, 9 germ. (1^{er} suppl^t) et 14 germ. (suppl^t); J. Sablier, n° 1226.

(3) D XXXXVIII, doss. 3. Broch. in-8°, Imp. Philon.